

LETTRE,

ADRESSÉE à l'Ordre du Clergé & de la Nobleſſe,

Par un PATRIOTE*, Membre du Tiers-Etat.*

TRÈS-RESPECTABLES, TRÈS-HONORÉS, TRÈS-CHERS CONCITOYENS !

C'EST de votre bonheur & du nôtre que nous venons vous entretenir : pourriez-vous refuſer de nous entendre ? Non ſans-doute. Tout homme veut être heureux : vous pouvez le devenir, mais voudriez-vous l'être ſeuls ? Non encore ; puiſque vous vous priveriez de la plus douce des ſatisfactions pour les cœurs ſenſibles, celle d'étendre leur propre bonheur à tous les Êtres qui les environnent. Ecoutez donc, très-reſpectables, très-honorés, très-chers Concitoyens, écoutez, non un de ces Philoſophes ſubtils, qui cherchent à ſéduire leurs auditeurs par d'adroits ſophiſmes : non un de ces ambitieux, qui, égarés plutôt par l'eſprit d'inſubordination, que guidés par un amour réglé de cette liberté naturelle qui appartient à tous les hommes, cherchent dans leur dangereux délire à confondre tous les rangs, dont a diſtinction & le maintien peuvent ſeuls entrete-

nir l'harmonie fociale : non un de ces déclamateurs outrés, qui déshonorant la caufe du Peuple par la maniére dont ils la défendent, ont pu jetter quelques alarmes dans vos efprits; mais un bon Citoyen ami de la vérité, toujours prêt à fe dévouer pour elle, qui, malgré fon attachement inébranlable à la liberté qu'il tient de la nature, ne ceffera jamais de vous refpecter, de vous honorer, de vous chérir, & qui voudroit, au prix de fon fang, faire paffer dans tous les cœurs les fentimens dont il eft pénétré pour vous.

L'unique moyen de rendre parfaitement heureufe la grande famille de l'État, c'eft de nous réunir pour pofer enfemble la bafe de fon bonheur : car nous fommes auffi les membres de cette famille, & nous en fommes les membres les plus nombreux. Mais, pour nous accorder fur les moyens de rendre cette bafe inébranlable, commençons par écarter toutes les divifions ; & pour fentir la néceffité de ce préliminaire indifpenfable, confidérez quels ont été, depuis la fondation de la Monarchie, les funeftes effets de la difcorde. Un Philofophe auffi fage que profond, Membre du premier Ordre de l'État, nous en a tracé l'affligeant tableau, dans un tems où il étoit loin de prévoir la révolution qui fe prépare. « Peut-on (nous dit-il) étudier notre » Hiftoire, & ne pas voir que nos Peres furent à-» peine établis dans les Gaules, qu'ils négligérent » toutes les précautions néceffaires pour empêcher » qu'une partie de la fociété n'augmentât fes richef-» fes & fa puiffance aux dépens des autres ? Tourmen-» tés par leur avarice & leur ambition, jamais les » différens Ordres de l'État, ne fe font demandé quel



» étoit l'objet, quelle étoit la fin de la société. Et
» si on en excepte le règne trop court de Charle-
» magne, jamais les Français n'ont recherché par
» quelles loix la nature ordonne aux hommes de faire
» leur bonheur. Jamais même, en voulant opprimer
» les autres, un Ordre n'a pu se prescrire une con-
» dition constante. De-là, les efforts toujours impuis-
» sans, une politique toujours incertaine, nul intérêt
» constant, nul caractère, nulles mœurs fixes; de-
» là les révolutions continuelles dont notre Histoire
» ne parle cependant jamais. Et toujours gouvernés
» au hazard par les événemens & les passions, nous
» nous sommes accoutumés à n'avoir aucun respect
» pour les Loix. (*a*) »

Est-il parmi vous, très-respectables, très-honorés, très-chers Concitoyens, un seul homme qui, ayant médité attentivement sur l'histoire du gouvernement, ne convienne de la vérité de ce tableau? Quel est celui d'entre vous, qui ne mouille encore de ses larmes les chaînes qui flétrirent les mains de nos Peres, sous le règne féodal? Quel est celui de vous, qui voudroit nous imposer de nouveau ce joug insupportable? Qui de vous ignore que les divisions entre des Ordres que l'intérêt commun auroit dû tenir fortement réunies, sont les seules causes qui ont rendu stériles les Assemblées nationales, rétablies par Philippe-le-Bel? Qui de vous ignore que la discorde secouant son fatal flambeau sur la Fran-

(*a*) Observations sur l'Histoire de France, par M. l'abbé de Mably, tom. 4. liv. VIII. chap. VII.

ce, empêcha les États d'Orléans & de Blois, compofés de fanatiques, ou des efclaves des Guifes, d'affurer la Conftitution de l'État? Ces malheurs fur lefquels vous gémiflez fans-doute, ne vous en font-ils pas prévoir de nouveaux, fi nous ne les prévenons par une heureufe coalition?

Vénérables Pafteurs des Peuples, n'oubliez pas que les plaies cruelles qui ont affligé l'Eglife, ont toujours eu pour caufe des divifions contraires à l'efprit de paix, tant recommandé par cette Religion fainte, dont vous êtes les Miniftres. Et vous, Nobles citoyens, ignorez-vous que la divifion dans les armées fut toujours la caufe de la perte des batailles, & fouvent compromis le falut des Empires, ou déterminé leur chute?

Enfin, Citoyens de tous les Ordres, vous le fçavez, la divifion entre un Amiral & un Chancelier de France, (b) enfanta feule cette Loi barbare, ce Code de fer qui depuis plufieurs fiécles rougit les échafauds du fang de l'innocence. Voilà, très-refpectables, très-honorés, très-chers Concitoyens, une foible partie des maux que la méfintelligence des Ordres a faits à l'Etat. Nous pouvons prévenir le renouvellement de ceux-là : il en eft d'autres que nous pouvons

(b) Poyet, qui, pour perdre l'Amiral Chabot, fabriqua l'Ordonnance de 1539, fur laquelle celle de 1670 eft calquée. Il fut pris lui-même dans le piége qu'il avoit tendu à fon ennemi. Prêt à fe voir condamner, il gémit, il pleura, il fe plaignit d'être privé de tout confeil; & fes Juges, au lieu de faire abroger cette loi barbare, lui répondirent avec une dérifion infultante: *Patere legem quam ipfe tuleris.*

guérir ; mais pour y appliquer un remède efficace, il faut que la concorde nous unisse, que la raison nous éclaire, que l'amour de la Patrie nous échauffe, que l'intérêt personnel se taise, que le grand intérêt de l'Etat soit seul consulté.

Une foule d'impôts nous accable ; les uns avilissent la classe la plus laborieuse de l'Etat (*c*) ; les autres pèsent uniquement sur le pauvre, sur ces hommes qui à raison de leur malheur sont d'autant plus dignes de votre sollicitude fraternelle (*d*). D'autres entravent la liberté individuelle, arrêtent l'essor de l'industrie, nuisent à la prospérité du commerce & de l'agriculture ; d'autres supposent le Souverain propriétaire de tous les biens de ses sujets (*e*) ; d'autres ont desséché la branche du commerce national, sur laquelle ils portent (*f*), ruiné quantité de familles, compromis souvent leur honneur. Tous ces impôts inconstitutionnels, avilissans, despotiques, créés la plupart pour les besoins de la guerre, & rendus perpétuels en tems de paix (*g*) ; régis par un code obscur, barbare, & tellement énigmatique, qu'il est impossible de refréner l'avidité fiscale ; perçus par une foule d'hommes que l'on soudoie largement du produit de nos sueurs, & qui serviroient bien plus utilement l'Etat dans l'agriculture, le commerce, ou les armées : oui, tous ces

---

(*c*) La taille personnelle, la collecte, la milice, la corvée, &c.

(*d*) Les droits de détails, &c.

(*e*) Le centième denier sur les successions collatérales.

(*f*) Le droit unique sur les cuirs, &c.

(*g*) Le droit de Don gratuit &c.

impôts & une foule d'autres ; dont la liſte vous effrayeroit, (*h*) n'ont pu ſuffire aux déprédateurs : il exiſte un *déficit* énorme, qu'il faut combler. Eh bien, ſi nous ſommes unis, nous pouvons guérir nos maux ; ſi nous ſommes unis, du fond de l'abîme prêt à nous engloutir, ſortira un nouvel ordre de choſes, qui conſolidera le bonheur national, & conſéquemment la félicité de chaque individu. Nos malheurs actuels atteſtent l'inconſtitution de l'Etat, qui tantôt a dégénéré en une ariſtocratie inſupportable, tantôt en un deſpotiſme réel : il faut donc, pour les guérir, fixer cette conſtitution.

Qu'il me ſoit permis, très-reſpectables, très-honorés, très-chers Concitoyens, de vous propoſer un modèle digne de vous. Je le trouve dans cet homme vraiment ami des hommes, dans ce Miniſtre philoſophe, que le génie tutélaire de la France a replacé à la tête de l'adminiſtration au moment où la Monarchie touchoit à ſa diſſolution. Vous l'avez vu attacher dans le Ciel le premier anneau de cette chaîne qui, dans ſon vaſte contour, embraſſe tous les individus qui peuplent la ſurface de notre globe. Remontez comme lui à cette ſource ſacrée, & vous en verrez deſcendre cette vérité ſainte, que tous

---

(*h*) « On eſt vraiment étonné, [dit M. Necker, en parlant des droits de Traites] » en s'enfonçant dans l'étude de ces » droits, lorſqu'on découvre leur nombre & leur diverſité. Auſſi » cette légiſlation eſt-elle tellement embrouillée, *qu'à peine un* » *ou deux hommes par génération, viennent-ils à bout d'en poſ-* » *ſéder parfaitement la ſcience.* „ [Traité de l'adminiſtration des Finances, tom. 3, chapitre IV.] Qu'eût donc dit ce ſage Adminiſtrateur, en parlant de tous les droits qui nous écraſent ?

les hommes étant fils d'un même Pere, ont tous également droit à sa justice ; que tous étant sortis libres de ses mains, tous doivent également jouir de ce droit primitif & sacré. Cette premiére vérité une fois sentie, vous conviendrez aussi que, soumis au même Gouvernement, dès que le Gouvernement pèse sur nous comme sur vous, nous devons concourir comme vous à en réformer les vices : & pour opérer cette réforme salutaire, il faut bien que nous nous réunissions ; car comment arriver surement au même but, si nous ne prenons pas la même route ?

Quel intérêt pourriez-vous avoir à vous séparer de nous ? Aucun. Les Princes, les Pairs, une foule de Nobles & de Prélats ont déclaré qu'ils consentoient faire le sacrifice de tout privilége pécuniaire : cette déclaration leur a mérité des éloges publics, universels, qui les ont couverts d'une gloire que vous serez jaloux de partager. N'existe-t-il pas aussi parmi nous une foule de Citoyens, qui jouissent de priviléges, moins considérables à la vérité que les vôtres, mais toujours infiniment précieux, & dont cependant ils ne regrettent point le sacrifice (*i*) ? Rien donc ne s'oppose à ce que nous nous occupions ensemble du salut de l'Etat, qui assurera

(*i*) Loin que la renonciation à leurs priviléges pécuniaires altére les prérogatives honorifiques des Nobles & du Clergé ; j'ose prédire à ces deux Ordres, qu'ils regagneront au contraire de ce côté bien au-delà de ce qu'ils auront perdu de l'autre. Il y en a une excellente raison dans le cœur humain, qui sera sentie par tout homme philosophe.

le salut de tous. C'eſt un objet qui nous intéreſſe tous également : le moyen de l'opérer, eſt de former une bonne conſtitution. Le célèbre auteur de l'Eſprit des Loix a dit, que l'amour de la patrie étoit la vertu des Républiques, l'honneur la vertu des Monarchies, & l'obéiſſance celle des Gouvernemens deſpotiques. Si la diſcorde ne vient pas ſe placer entre les différens Ordres, oui, nous oſons vous le prédire, très-reſpectables, très-honorés, très-chers Concitoyens, nous fonderons une Monarchie, dont la vertu ſera le patriotiſme. Tel eſt du moins le but unique vers lequel tous les efforts du Tiers-Etat ſeront perpétuellement dirigés. Généreux Concitoyens, refuſerez-vous de coopérer avec nous à ce grand ouvrage ?

Vous le ſçavez, tout corps politique ſagement conſtitué, doit néceſſairement être compoſé de deux puiſſances bien diſtinctes entr'elles, mais qui cependant doivent avoir enſemble une correlation intime ; parce que c'eſt de leur accord & de leur union que peut naître l'harmonie ſociale, principe conſtant de la ſûreté & de la proſpérité publiques : la puiſſance légiſlative, & la puiſſance exécutive. La première appartient à la Nation ; la ſeconde réſide dans le Gouvernement, dans une Monarchie pure, telle que la France. Le Monarque concentre dans ſa perſonne la plénitude de la puiſſance exécutive, & c'eſt en ce ſens que l'autorité du Monarque eſt ſouveraine & illimitée, parce qu'elle ne connoît d'autres limites que la Loi, à laquelle il eſt ſoumis lui-même. Ces principes, ſi long-tems méconnus, ſont aujourd'hui la baſe fondamentale ſur laquelle nous

pouvons élever l'édifice de la profpérité commune. Oui, très-refpectables, très-honorés, très-chers Concitoyens, fi nous fçavons profiter de la circonftance, fi la divifion ne fe place point entre les différens Architectes qui doivent concourir à la confection de ce grand ouvrage, nous pourrons le conduire à fa perfection. Daignez, je vous en conjure par tout ce qui peut toucher des cœurs vraiment patriotes, daignez confidérer quels feront les heureux effets de la concorde entre les différens Ordres :

L'autorité du Souverain déterminée d'une manière précife & invariable ; les droits de la Nation difcutés, approfondis, fixés par une Loi fondamentale ; les contributions des Peuples fimplifiées & tellement annoblies, que tous les Citoyens de tous les Ordres fe feront déformais un glorieux devoir de les acquitter ; l'abîme où fe font engloutis tant de tréfors, à jamais fermé ; la Nation fe raffemblant à des époques déterminées, pour délibérer fur les intérêts de la grande famille ; des Etats-Provinciaux, répandus fur toutes les parties de ce vafte Royaume, vivifiant l'efprit public, l'ame de toutes les conftitutions, dirigeant tous leurs foins vers la profpérité univerfelle : ces grands Membres du corps focial, occupés à faire fleurir l'agriculture & le commerce, ces deux fources fécondes & intariffables des richeffes nationales, quand on n'en comprime pas l'effor par des droits flétriffans, ruineux, & par conféquent doublement impolitiques ; animant les arts utiles, qui font le nerf des Empires, & les arts libéraux qui en font la gloire ; fcrutant les abus, principes de la ruine des

Etats, & dénonçant à l'Aſſemblée de la Nation ces abus pour qu'elle les corrige.

Je vois, du ſein même des Etats-Généraux, ſortir un nouveau Code, ſimple, deſtiné à protéger nos propriétés, à nous procurer une juſtice prompte & gratuite; un autre Code deſtiné à protéger notre vie & notre honneur; des Magiſtrats, qui ne devant leur dignité qu'au choix honorable de leurs Concitoyens, juſtifieront cet honneur par leur application à faire régner les Loix, & ne ſe trouveront plus humiliés par l'autorité, & proſcrits, ou forcés à violenter leur conſcience, en nous écraſant d'impôts inſupportables; des Pontifes & des Paſteurs, dégagés des vaines illuſions de l'ambition, revenir au ſein de leurs Diocèſes & au milieu des campagnes, y propager cet eſprit public, qui donnera la plus ferme conſiſtance à la conſtitution; une Nobleſſe franche, loyale, courageuſe, éclairée ſur les droits de l'honneur, d'autant plus digne d'être honorée, & comptant d'autant plus ſur les diſtinctions honorifiques qui ſont l'appanage de ſon Ordre, qu'on n'aura point à lui reprocher l'exercice de privilèges onéreux à la Société: un Peuple libre & franc, qu'un nouveau ſentiment d'amour & de reconnoiſſance rapprochera des deux premiers Ordres, & qui conſidérant les vertus civiles & militaires, comme l'unique moyen de parvenir dans l'Ordre de la Nobleſſe, mettra déſormais à la tête des devoirs du Citoyen, la pratique conſtante de ces vertus.

Non, très-reſpectables, très-honorés, & très-chers Concitoyens; non; je ne ſuis point égaré par un

fol enthousiasme : & j'ose dire que notre constitution ainsi organisée seroit la plus belle, la plus imposante, la plus durable & la plus heureuse dont on ait jamais vu d'exemple. Le Souverain, attaché par le plus fort de tous les liens à la Nation, celui des Loix, la Nation de son côté unie au Souverain par un lien non moins puissant, celui de l'amour, & par l'intérêt de se perpétuer sous la régence d'une heureuse constitution qui seroit son ouvrage; la coalition des trois Ordres de l'État, unis pour consolider l'édifice de la prospérité publique; le patriotisme veillant sans cesse à ce qu'aucun des ressorts de cette vaste machine ne se relâchât, ou s'occupant sur-le-champ de le resserrer pour que le mouvement n'en fût jamais arrêté; vingt-quatre millions d'hommes libres, jaloux de conserver leur liberté, & tous occupés de conserver l'heureux gouvernement qui en seroit la base, présenteroient à nos voisins, qui vantent aussi leur liberté, & à tous les Peuples de l'univers, un Empire indomptable, je dirai même inattaquable. Voilà, très-respectables, très-honorés, & très-chers Concitoyens, le bonheur dont nous pouvons jouir; & ce bonheur qui sera celui de vingt-quatre millions d'hommes, sera le fruit heureux de notre réunion. Mais! si vous refusez de vous rendre à notre invitation, je n'ose vous prédire ce qui peut arriver, très-chers Concitoyens. Ouvrez l'Histoire; lisez, lisez celle de nos malheurs passés, & que l'effet salutaire de cette lecture soit, s'il se peut, de vous faire rétracter votre refus. Pour nous qui suivons les mouvemens d'une conscience droite & pure, nous qui ne desirons que le bien commun, d'où dépend nécessairement le vôtre, nous

qui nous préſentons à vous; ſi vous nous éloignez; nous prenons à témoin l'Être Suprême, qui en nous créant tous libres, nous donna les mêmes droits au bonheur; & le Souverain à qui il inſpira le deſir de nous réunir en commun, pour conſtruire l'édifice du bonheur public ; & la Patrie, notre mere commune, qui dans ce moment attend de notre union le calme & la paix, que nous réunirons tous les efforts de notre zèle pour entamer, former & conſommer ſeuls ce grand ouvrage: nous les prenons à témoin que nulle difficulté ne nous rebutera, que nous travaillerons de toutes nos forces à vous rendre heureux; & ſi nos vœux ſont traverſés, du moins nos neveux, en pleurant ſur leurs malheurs, n'auront pas à nous reprocher d'y avoir contribué.

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

Très-reſpectables, très-honorés, très-chers Concitoyens,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur & Concitoyen, *V. D. B.*
